

# COOP À SUCCÈS

## LE CONSORTIUM DE RESSOURCES ET D'EXPERTISES COOPÉRATIVES

**Le Consortium de ressources et d'expertises coopératives est une coopérative de solidarité créée en 2011 vouée à devenir le centre de services partagés des regroupements coopératifs nationaux. Il compte aujourd'hui parmi ses membres tous les réseaux coopératifs et mutualistes québécois. Dans le secteur de l'habitation, c'est la CQCH qui en est membre et à qui les services sont destinés.**



M. J. Benoit Caron, directeur général du Consortium de ressources et d'expertises coopératives.

### UNE IDÉE SIMPLE QUI FAIT DES PETITS

«Le Consortium a été créé autour d'une idée toute simple, nous dit son directeur général, J. Benoit Caron. Il s'agit de regrouper des fédérations de coopératives ayant des besoins de services communs afin de leur donner accès à des ressources et à des expertises spécialisées et ultraspecialisées qu'elles ne pourraient se procurer autrement.»

Parti d'une quinzaine d'employés en 2014, le Consortium peut compter aujourd'hui sur une équipe de près de 50 professionnels spécialisés œuvrant dans 18 champs d'expertise. Parmi les domaines d'intervention figurent notamment les services juridiques, la gestion de ressources humaines, le marketing et le développement des affaires, l'organisation d'événements, le développement Web et les technologies de l'information.

### LES RAISONS DU SUCCÈS

Selon monsieur Caron, la clé de la réussite du Consortium, c'est de faire des efforts quotidiens pour être à l'écoute de ses membres. «Le Consortium existe uniquement parce que ses membres ont certains besoins dans des domaines spécialisés hors du champ d'expertise de leur secteur, précise-t-il. Il n'est pas là pour remplacer ou pour représenter les réseaux existants, mais bien pour leur proposer des appuis techniques et humains.» Pour demeurer en activité, le Consortium doit intervenir de façon complémentaire par rapport aux regroupements coopératifs et leur procurer une réelle valeur ajoutée. Il existe pour et par ses membres.

Au-delà des expertises spécialisées qu'il regroupe, le Consortium doit également son succès au fait que ses professionnels connaissent bien la coopération, ses principes, ses valeurs et son mode de fonctionnement. Il s'agit d'un atout concurrentiel important en comparaison, par exemple, avec la plupart des firmes privées de consultants.

Le maintien de tarifs concurrentiels représente une autre condition de réussite. «Le Consortium ne vise pas le profit. Notre modèle d'affaires est basé sur le juste coût, c'est-à-dire que les fédérations membres qui font appel à nous paient ce qu'il en coûte pour les services reçus, ni plus ni moins, explique monsieur Caron. Par contre, le Consortium tient à fournir des conditions de travail intéressantes afin d'attirer les ressources compétentes et les retenir. Et ça, nos membres le comprennent très bien.»

### UN BEL EXEMPLE D'INTERCOOPÉRATION

Pour Jocelyne Rouleau, directrice générale de la CQCH, même si les services du Consortium s'adressent à la Confédération, c'est l'ensemble des coopératives d'habitation qui en bénéficient. Par exemple, le soutien d'un conseiller juridique du Consortium permet d'apporter des solutions efficaces à des problématiques légales touchant des dizaines de coopératives d'habitation.

Les actions du Consortium peuvent aussi être plus ponctuelles, notamment lorsqu'il s'agit d'intervenir, par exemple, quand la poursuite d'un projet est menacée. «En avril dernier, l'employé qui avait la responsabilité d'organiser et de coordonner le congrès annuel et l'assemblée générale de la CQCH a quitté ses fonctions deux semaines avant la tenue de l'événement! Normalement, c'est une situation qui peut être assez déstabilisante, raconte madame Rouleau. Nous nous sommes tournés vers le Consortium et nous avons pu compter immédiatement sur une ressource expérimentée et compétente. Résultat : l'événement a été un succès sans que l'équipe ait eu à subir une surcharge de travail.»

Le Consortium de ressources et d'expertises coopératives illustre parfaitement le fait que l'intercoopération, un principe fondateur de la coopération, va bien au-delà du seul regroupement de coopératives d'un même secteur ou d'une même région.

Ainsi, en étant membre de votre fédération régionale, votre coopérative d'habitation peut compter non seulement sur l'expertise et la proximité de cette dernière, mais aussi, indirectement, sur le soutien d'organismes coopératifs, comme la CQCH ou le Consortium. Seule la formule coopérative permet un réseautage aussi puissant. ●